



PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souligny, tenue le 27 mai 2021, de façon virtuelle via l'application TEAMS à 19 h.

MEMBRES:

Sébastien Grosjean	parent
Joanie Lambert	parent
Christiane Mugisha	parent
Caroline Paradis	parent
Jean-Luc Malo	parent
Manon Fontaine	enseignante
Manon Gélinas	enseignante
Silvia Mitrica	enseignante
Valérie Perras	soutien
Ian Venne	service de garde
Caroline Hébert	directrice adjointe
Martin Tremblay	directeur

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 19h00.

1. Accueil et présences

Mme Lambert est absente de la réunion du conseil.

2. Questions du public

3. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Gélinas que l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

CE 20-21-32

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2021

En faisant un retour sur le procès-verbal du 29 avril, il a été décidé d'identifier la date pour la tenue de l'assemblée générale de septembre 2021. Le mardi 21 a été retenu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Paradis que le procès-verbal soit approuvé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

CE 20-21-33

5. Courrier

Il n'y a pas eu de courrier.

6. Comité de parents

Il n'y a pas eu de comité de parents.

7. Suivi Covid (information)

Il y a de moins en moins de départ à la maison. La situation est sous contrôle.

8. Matériel didactique et liste d'effets scolaire 2021-2022 (L.I.P art. 96.15)

Caroline Paradis en propose l'adoption - adoption à l'unanimité.

CE 20-21-34

**9. Adoption du budget du conseil d'établissement 2021-2022 (L.I.P art. 66) -
adoption**

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par Sébastien Grosjean, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2021-2022 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de **400 \$** et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

CE 20-21-35

10. Adoption du budget de fonctionnement du service de garde 2021-2022

(L.I.P art. 95) - adoption

CE 20-21-36

Considérant la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui encadre l'organisation et la gestion d'un service de garde en milieu scolaire;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par Christiane Mugisha, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2021-2022 de fonctionnement au montant de **766 134 \$** tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus totalisant **766 134 \$** et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

11. Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement de

l'établissement 2021-2022 (L.I.P art. 95) - adoption

CE 20-21-37

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

Il est proposé par Manon Gélinas, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2021-2022 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de **319 675 \$** et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

12. Sorties éducatives

IL EST PROPOSÉ par Ian Venne, membre du conseil d'établissement, d'approuver l'activité « Visite virtuelle du musée de Pointe-à-Callière » pour les élèves de 4^e année. Le coût de l'activité (9,50\$/élève) est assumé par l'annexe 48 (sortie culturelle).

CE 20-21-38

IL EST PROPOSÉ par Valérie Perras, membre du conseil d'établissement, d'approuver l'activité «Les pirates» pour les élèves du 1^{er} cycle. Le coût de l'activité (25,55\$/élève) est assumé en partie par l'annexe 99 et l'autre par les parents. En 1^{re} année, les parents doivent payer un montant de 7,45\$ et en 2^e année (incluant le groupe multi) un montant de 18,05\$.

CE 20-21-39

13. Autres sujets

13.1 Budget du CE 400\$

Les membres du conseil d'établissement ont décidé à l'unanimité de remettre ce montant pour le bénéfice des élèves, en laissant le soin à l'équipe de direction de le réinvestir à un endroit qui sera permis par la législation en cours.

13.2 Organisation scolaire 21-22

L'école avisera les parents de 1^{ère}, 2^{ième} et 3^{ième} année le besoin de transférer des élèves d'une école à une autre. Le nombre n'est pas définitif pour l'instant et sera minime selon M. Tremblay

13.3 Départ de Mme. Hébert

Mme Hébert nous annonce son départ du poste de directrice adjointe de l'école Vinet-Souligny pour retourner à ses anciennes amours en Orthopédagogie.

14. Les coups de cœur et faits saillants de l'école

Coup de cœur de Mme. Hébert pour les professeurs d'anglais pour leur initiatives « English Day ».

Coup de cœur de M. Malo pour Mme. Perras pour ses activités de bénévole.

15. Levée de l'assemblée.

CE 20-21-40

Levée de l'assemblée à 20h30, proposée par Manon Gélinas.